

# Qui fait partie de la famille ?

## Les pratiques de don et l'évolution des réseaux familiaux

Johanne CHARBONNEAU

*Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation*

La transmutation d'un étranger en familial est le phénomène de base du don, qui... permet d'abord à la société de se perpétuer comme société... de se renouveler en renouvelant l'alliance à chaque « génération ». On trouve donc l'étranger au lieu où on l'attendait le moins : au cœur des rapports personnels, comme fondement de la sphère domestique elle-même. (J.T. Godbout, 1992)

### INTRODUCTION

De nombreux facteurs contribuent à modifier constamment la configuration des réseaux familiaux. Les naissances et les décès, les mises ou remises en ménage, les séparations, sont autant d'occasions d'accueil ou de perte de membres dans le réseau familial, qui interpellent l'organisation et les habitudes de ce dernier. Parmi ces occasions, les mises en ménage permettent d'accueillir l'étranger dans la famille ; celui qui garantira le renouvellement des générations. La séparation ou le divorce constituent plutôt des risques de perte d'un membre qui n'est déjà peut-être plus tout à fait un étranger...

Lorsqu'un étranger se joint au réseau, il doit adopter un certain nombre de pratiques et de règles pour en devenir un membre à part entière : pour « faire partie de la famille ». Les occasions d'entraide ou de rencontres ritualisées, comme Noël ou les anniversaires, en seront les lieux d'expression privilégiés.

Depuis quelques années, la fréquence des changements matrimoniaux est souvent associée à un affaiblissement du lien familial. Est-ce à dire que les étrangers qui se joignent au réseau n'en deviennent jamais réellement membres ? Ou qu'il existe un risque d'une remise en question continue des règles et des pratiques transmises entre les générations ?

C'est à travers l'étude de l'évolution des pratiques de don dans la famille que nous aborderons ces questions, grâce à l'analyse des données d'une enquête réalisée auprès de sept réseaux familiaux, dans les régions de Montréal et de Québec<sup>1</sup>. Dans le texte qui suit, après une courte discussion théorique, nous nous interrogerons sur la place de l'étranger dans les réseaux familiaux à travers les fêtes, les rituels, l'entraide dans des situations familiales de plus en plus complexes : d'une longue stabilité conjugale aux successions problématiques et fréquentes.

1. L'objectif principal de cette étude est en effet de mieux connaître les pratiques de don dans la famille québécoise contemporaine, par le biais d'une enquête de type qualitatif au sein de réseaux de famille comptant au moins trois générations. Cette enquête a été réalisée sous la direction de Jacques T. Godbout, avec la collaboration de Vincent Lemieux et est subventionnée par le C.R.S.H. pour une durée de trois ans. Nous avons procédé à une série d'entretiens auprès de sept réseaux familiaux regroupant six personnes en moyenne (de quatre à neuf), pour un total de quarante et une personnes. Les réseaux ont été choisis par interconnaissance. Dans chacun des réseaux, la première personne interrogée servait d'intermédiaire auprès du reste du réseau. L'ensemble des réseaux offre une certaine représentativité des types de familles, des catégories socioprofessionnelles, du sexe et de l'âge. Nous ne prétendons pas cependant que les résultats obtenus puissent être largement généralisables. Les données ont été recueillies entre le 1<sup>er</sup> mai 1992 et le 25 février 1993. Les entretiens ont été enregistrés et recopiés. Nous avons utilisé un guide abordant une série de thèmes précis et généraux sur le phénomène du don. Quatre thèmes principaux ont été retenus : l'hospitalité et les réceptions, les cadeaux, l'organisation domestique et l'entraide dans la famille élargie. Nous avons aussi recueilli un certain nombre de renseignements sur la personne interrogée et sur sa famille. L'analyse principale des données est actuellement en cours. Le thème développé dans ce texte n'a donc pas fait l'objet d'une interrogation directe dans l'entrevue, il a cependant émergé constamment pendant cette dernière.

Au sein des réseaux, nous avons directement interrogé quatre paires de conjoints. Dans six des réseaux, nous avons rencontré des membres de plus d'une famille (famille et belle-famille). Par le biais des nombreuses personnes en couple rencontrées, nous avons pu aussi connaître les pratiques de vingt belles-familles supplémentaires. Au total, de façon directe ou indirecte, il a donc été possible de comparer les pratiques de trente et une « familles » ou « lignées » différentes.

## L'ÉTRANGER

Pour Simmel (1908), l'étranger est celui qui est arrivé un jour d'ailleurs, mais qui ne repartira pas le lendemain. Il ne fait pas partie du groupe auquel il se joint depuis le début ; il va donc y introduire de nouvelles caractéristiques. L'étranger le demeure toujours un peu. Il maintient par rapport au groupe une relation d'appartenance et d'extériorité à la fois. Plus son étrangeté est forte et apparente, plus son appartenance à un autre groupe est forte, plus difficile sera le rapprochement avec le groupe auquel il se joint. Lorsque des difficultés prennent naissance dans le groupe, il y a de fortes chances qu'il soit celui sur qui reposera la faute.

Dans la famille, le nouveau conjoint est un étranger. Il provient d'un autre groupe familial, parfois d'un groupe aux caractéristiques sociales et culturelles différentes. Le nouveau conjoint entre dans un univers familial dont il devra apprendre à connaître les règles. Il y entre cependant par une entrée privilégiée : c'est son conjoint qui l'y introduit. La relation conjugale, qui s'établit généralement avant la relation avec la famille élargie, est promise à devenir la relation la plus intime, la plus « importante » pour les deux conjoints, celle qui garantit d'ailleurs le renouvellement des générations. Par ailleurs, les deux conjoints entrent mutuellement dans les deux groupes familiaux d'origine. En un sens, ils sont tous les deux des étrangers. Au cours des années qui passent, l'étranger dans la famille le devient de moins en moins, mais c'est principalement lorsqu'il donne un enfant au groupe familial que son appartenance devient la plus effective, pratiquement irréversible.

C'est du moins l'image plutôt traditionnelle qu'on peut en avoir. Les séparations et les divorces renversent le statut de l'étranger, du moins remettent à nouveau en question son appartenance au groupe auquel il s'est joint un jour. Redevendra-t-il un étranger ? Un autre étranger prendra-t-il sa place ? Ces questions deviennent particulièrement importantes quand il a donné un enfant à la famille.

Il y a peu de travaux de réflexion sur le processus d'adaptation d'un nouveau conjoint dans la famille. Un rite important a été créé pour accueillir celui-ci : le mariage. À cette occasion, la famille élargie rencontre le nouveau membre et lui signifie sa nouvelle appartenance. La présence des deux groupes familiaux garantit d'ailleurs l'entrée simultanée des deux membres. Mariés « pour la vie », les conjoints ne remettront pas en question leur nouvelle appartenance. Il s'agira simplement de la renforcer au cours des ans : les anniversaires de mariage permettront d'en compter les années.

Les difficultés que peut connaître un couple sont probablement marquées par la rencontre des deux étrangetés : leur analyse est plus

souvent le fait des psycho-sociologues. Chez les sociologues, De Singly et Lemarchant (1991) ont défini les règles qui président aux relations que le couple entretient avec les deux lignées, les deux groupes familiaux d'où ils sont issus. Un premier constat : en cas de difficulté, dans la famille contemporaine, la relation conjugale prime le plus souvent sur celle avec les familles d'origine. En tout temps, par ailleurs, l'équilibre entre les deux lignées doit être maintenu : même distance géographique, même rythme de fréquentation, même si chacun peut maintenir une relation privilégiée avec sa propre famille. Dans les cadeaux, les familles doivent être placées sur le même pied. Il peut arriver, par exemple lorsqu'il y a une distance sociale importante entre les deux lignées, que le couple se rapproche d'un groupe familial au détriment de l'autre : il est primordial à ce moment que les deux conjoints soient d'accord. Finalement, la désignation des individus dans le groupe marque le degré réel de proximité, de familiarité : l'usage du prénom démontre une grande familiarité par exemple. Aussi, le nom de la belle-mère est plus souvent donné à la suite de la naissance de l'enfant (mémé, mamie).

Les sociologues se sont plus souvent qu'autrement intéressés à ce qui se passe quand un second étranger vient remplacer le premier. Une figure emblématique a particulièrement retenu leur attention : celle de la belle-mère, de la marâtre, celle de la « haine des secondes noces » (Rondeau-Rivier, 1987). L'arrivée d'un beau-parent à la suite d'un veuvage est un événement marquant pour la famille, qui lui sera le plus souvent hostile pour des raisons très précises : d'abord, le remariage (l'arrivée d'un beau-père) risque de faire passer le patrimoine familial en des mains étrangères. Quant à une seconde épouse, il est « entendu » qu'elle ne pourra pas donner autant d'amour aux enfants que la vraie mère (Théry, 1991).

En fait, les travaux de réflexion sur ce sujet l'abordent beaucoup plus souvent par le biais des difficultés créées par la multiplication des relations parents-enfants dans les familles composées, par la multiplication des étrangers qui se succèdent<sup>2</sup>.

Remarquons par ailleurs que ces travaux se centrent très majoritairement sur les conséquences du divorce et du remariage au sein de la famille nucléaire et principalement sur celles qui touchent l'enfant, ses

---

2. L'existence de ce type d'organisation familiale se répand effectivement de plus en plus dans nos sociétés. Comme le rappellent Desrosiers et Le Bourdais (1992), en se basant sur une analyse des données de l'enquête de 1984 sur la famille de Statistique Canada, près de 10 % des femmes interrogées alors affirmaient avoir déjà connu un épisode de vie en famille composée.

relations avec ses parents biologiques et ses nouveaux parents, en termes psychologiques, par l'étude de la reconnaissance légale des divers situations concrètes ou par l'évolution de la désignation, symbole de la reconnaissance sociale des diverses formes familiales contemporaines.

La multiplication des parents crée une situation complexe. Il faut exprimer une préférence entre le parent biologique non gardien (logique de pérennité) et le nouveau parent (logique de substitution). La loi, comme les pratiques de désignation, semble encore favoriser la seconde logique, quoique des changements soient continuellement à l'œuvre dans cette mouvante réalité (Théry, 1991).

Par exemple, comme le rappelle Fulchiron (1987), la loi ne reconnaît pas de relation réelle entre l'enfant et son beau-parent : pas de droits de succession, d'obligation alimentaire, pas de prohibition de l'inceste. L'adoption seule règle ces problèmes. Elle doit cependant être acceptée par tous les parents en présence.

Quant à l'exercice de la dénomination ou de l'adresse (la désignation), qui sert d'abord à faire la distinction entre le groupe auquel on s'identifie (nous) et les autres, les étrangers (eux), il est périlleux pour l'enfant : il doit le plus souvent réserver le nom de père ou de mère au parent biologique, par crainte que ce dernier ne se fasse usurper son rôle, ce qui n'est pas étonnant quand on constate que, dans les faits, le maintien de la relation entre l'enfant et le parent biologique (le plus souvent le père) non gardien est loin d'être évident<sup>3</sup>. Ce dernier court continuellement le risque de redevenir un étranger... La situation est relativement plus simple en ce qui concerne la relation entre les enfants des divers lits : on les encourage fortement à se reconnaître et à se nommer frères et sœurs (Théry, 1991).

Les chercheurs ont davantage tendance à reconnaître maintenant le maintien et la superposition des liens parentaux, plutôt que leur succession, quoique leur effort de compréhension demeure centrée sur les effets subis par l'enfant. À la suite de Le Gall et Martin (1988), nous croyons que l'enfant lui-même se débrouille probablement beaucoup mieux que les adultes le croient dans cette réalité complexe.

À partir des données de notre enquête, nous tenterons maintenant d'aller un peu plus loin dans la compréhension de ces divers phénomènes, entre autres en réinscrivant la réflexion au plan du réseau familial plutôt

---

3. Selon Agnès Pitrou (1992), en France, la moitié seulement des parents non gardiens maintiennent des liens fréquents ou occasionnels avec leurs enfants.

qu'à celui des unités nucléaires. Nous nous intéresserons d'abord à l'arrivée de l'étranger, du premier étranger dans la famille, à son processus d'adaptation, au respect de l'équilibre entre les deux lignées et à la résolution ou non des diverses tensions qui subsistent. Dans un deuxième temps, nous introduirons un premier événement perturbateur : la séparation, le divorce, le veuvage. Il s'agira alors de resituer la place de l'individu qui court le risque de redevenir un étranger. Finalement, nous analyserons les effets de la succession des conjoints dans le réseau.

C'est à travers une interrogation sur les pratiques de don (hospitalité, fêtes rituelles, cadeaux et entraide) que les gens interviewés en sont venus à parler de ces phénomènes. Puisque l'enquête nous a offert l'occasion d'écouter les divers membres des réseaux parler des autres, nous tiendrons aussi compte des processus de désignation en cours dans ces familles, en particulier lorsqu'il s'agit de distinguer les divers conjoints successifs.

## L'ARRIVÉE DU CONJOINT DANS LA FAMILLE

Autrefois, la période des fréquentations entre futurs époux se passait sous l'œil vigilant des parents. N'entrait pas qui voulait dans la famille et en bout de course, les parents devaient donner leur assentiment au mariage ou refuser l'entrée de l'étranger. Quand tout se passait bien, le rituel du mariage venait confirmer l'arrivée d'un nouveau membre dans les deux familles. Avec le temps, les époux apprenaient à se connaître, ajustaient leurs comportements en fonction des règles respectives des deux lignées – règles qui, au départ, étaient généralement très semblables –, puis consolidaient leur appartenance à la famille en lui donnant un enfant. Et l'étranger ne l'était finalement presque plus.

Cette situation n'est pas qu'un idéal-type, en bonne partie, ce n'est pas non plus chose tout à fait du passé. Il y a parmi les sept réseaux familiaux que nous avons rencontrés, des situations conjugales et familiales assez semblables à celle que nous venons de décrire. Bien sûr, ce sont maintenant les conjoints eux-mêmes qui se choisissent et les parents n'ont qu'à s'incliner devant le fait accompli. Très souvent, il n'y a pas non plus de cérémonie de mariage, surtout chez les plus jeunes générations. Le nouveau conjoint est « présenté » à l'occasion d'une fête rituelle (comme à Noël) ou à des occasions plus informelles. Mais l'appropriation progressive entre l'étranger et sa nouvelle famille et le rapprochement favorisé par la naissance d'enfants sont encore des étapes très importantes dans les relations familiales. Et il y a encore des couples très stables.

Dans le cas le plus simple, les ajustements seront mineurs. Il faudra développer rapidement des habitudes de fréquentation les plus égales

possible entre les deux familles, surtout si elles habitent à proximité, ce qui est le cas dans la plupart des réseaux. Sinon, il y a toujours un risque de se le faire reprocher dans sa propre famille. Inévitablement, par exemple, la planification des fêtes de Noël et du Jour de l'an tiendra compte de la nécessité pour les conjoints de participer aux fêtes dans les deux familles.

Plusieurs participants à l'enquête soulignent d'emblée que c'est pour une belle-mère, un beau-frère, qu'il demeure toujours plus difficile de choisir un cadeau. Ils rappellent cependant qu'il est courant d'utiliser le frère ou la sœur comme intermédiaire afin de connaître plus rapidement les goûts du nouveau conjoint ou de compter sur le conjoint pour les cadeaux à donner dans la nouvelle belle-famille.

Par ailleurs, en entrant dans sa nouvelle famille, il est clair que chacun des conjoints effectue une analyse plus ou moins consciente des différences perceptibles entre cette famille et la sienne. Par exemple, les statuts socio-économiques peuvent différer. Dans ce que nous avons pu observer, il est plus courant, comme l'ont noté De Singly et Lemarchant (1991), que le couple s'éloigne d'une des deux lignées, en la fréquentant moins que l'autre généralement. Et les deux conjoints partageront ce regard posé sur la famille de qui on choisi de s'éloigner. Tout au plus, les rituels vraiment obligés (Noël) continueront d'être respectés. Au mieux, chacun des conjoints fréquentera sa propre famille un peu plus souvent que le couple ensemble.

Dans le réseau des Morin-Plante (réseau 1), par exemple, la famille Morin a un statut socio-économique nettement supérieur à celui des Plante. Réjean et Anne, le couple d'entrée dans ce réseau, fréquentent très peu la famille d'origine de Réjean (les Plante). À l'inverse, ils habitent dans le même immeuble résidentiel que les Morin. Réjean commente :

Moi je n'ai pas tellement de liens avec ma famille. C'est comme ça depuis qu'on a des liens avec la famille de [ma conjointe]. Depuis qu'on a déménagé là on a forcément plus de liens, parce qu'on est voisins, puis comme on est voisins, on se voit. J'étais déjà le plus instruit de la famille...de tous les cousins, de toutes les cousines,... ça a fait que j'ai de très bons liens avec ma famille, mais je n'ai pas besoin de liens très serrés.

Avec les années, Réjean a été incorporé dans la famille Morin. La mère d'Anne dira : « il est comme notre fils ». S'il n'est pas souhaitable de procéder à un choix entre les deux lignées, une autre solution est possible : le retrait sur la famille nucléaire, parfois facilité et « justifié » par la présence des enfants.

Une autre situation peut aussi créer certaines tensions. Plusieurs interviewés ont en effet insisté sur le fait que l'autre famille ne partageait

pas les mêmes valeurs que la leur sur le sens de la famille, du don, du partage et de l'entraide, sur le sens du cadeau. Ainsi, il est courant que famille et belle-famille aient des habitudes différentes en ce qui concerne le nombre, les destinataires et la valeur des cadeaux donnés à Noël ou aux anniversaires. Comme le rappelle Jeannine (réseau 3) :

Dans la famille, j'ai six enfants, ça veut dire trois brus, trois gendres... C'est des personnes étrangères, que j'aime beaucoup là, mais c'est des personnes étrangères qui n'ont pas la même façon de vivre que nous et qui trouvent que peut-être on donne trop. Il y en a qui en donnent moins parce que les maris sont entrés en ligne de compte, ils étaient pas habitués. Quand il rentre des étrangers ça change un peu le tempérament de nos enfants, ceux qui ont plus de volonté restent plus eux-mêmes, mais ceux qui sont un petit peu plus mous... Quand tu te maries, il faut que tu fasses des concessions, on n'est pas tous élevés de la même façon.

Par exemple, dans une des familles, la préférence sera accordée aux cadeaux pour les enfants ; dans l'autre les adultes aussi en recevront. Dans certaines familles, la présence aux fêtes sera plus obligée, dans d'autres plus libre. Ailleurs, c'est simplement les habitudes de fréquentation familiale qui peuvent différer. Certaines familles ont aussi davantage développé le sens de l'entraide, de la corvée ; ailleurs chacun comptera d'abord sur soi.

Ma belle-sœur, elle aime ça les corvées, c'est son genre. Peut-être que je m'entends moins bien avec elle justement parce qu'elle n'est pas..., elle ne fonctionne pas de la même façon, elle aime ça être entourée de plus de monde, moi je suis plus solitaire. (Solange, réseau 4)

Chez les Garant (réseau 5), Fabienne fera exactement la remarque inverse : dans la belle-famille, les gens sont plus indépendants. Mais elle ne veut pas que cette réflexion soit perçue par l'enquêteur comme un jugement négatif global sur sa belle-famille, elle ajoutera : « ça ne leur enlève pas leurs qualités ! ».

Les valeurs transmises par les générations antérieures se traduisent ainsi par des comportements différenciés dans les deux familles. Trois types différents ont été observés dans l'enquête pour ce qui est de l'influence de plus en plus grande que l'étranger peut avoir sur le groupe dans lequel il s'inscrit. Il peut : 1) s'adapter à sa nouvelle famille, 2) tenter de changer le comportement et les valeurs du conjoint (sur l'importance accordée aux anniversaires ou sur la répartition des tâches domestiques, par exemple), 3) tenter de changer les pratiques de l'autre famille. C'est le type d'expérience qu'a connu Jean-Claude (réseau 3).

On fait un tirage chez nous maintenant, j'ai en général un seul cadeau à acheter...alors que dans la famille de [ma conjointe]..., elle achète encore des cadeaux pour tous ses neveux et nièces, c'est quelque chose que peut-être sous ma



mauvaise influence, on va interrompre, parce que moi je n'ai pas le goût de cela, ça fait trop.

Ginette (réseau 2) aura quant à elle réussi à convaincre sa belle-famille de donner des cadeaux plus personnels, en particulier à sa belle-mère, qui recevait autrefois principalement des cadeaux de cuisine. Nous sommes bien ici dans la conception que Simmel se fait de l'étranger : il arrive dans son nouveau groupe avec ses propres caractéristiques et il a la possibilité de les y introduire.

Dans ce processus d'apprivoisement mutuel, une situation rencontrée à plusieurs reprises au cours de l'enquête facilite l'intégration à une nouvelle famille : lorsque le nouveau conjoint vient y combler un manque, lorsqu'il remplace la fille ou le garçon qu'on n'a jamais eu par exemple. C'est le cas de Réjean chez les Morin, sa belle-famille, où il n'y a eu que des filles. Il n'est pas étonnant que la belle-mère le considère un peu comme son fils. Chez les Charron (réseau 4), Solange, qui n'a eu que des fils, fera le même type de réflexion à propos de la copine de son fils : « On était contents d'avoir une fille dans la famille, je suis toujours toute seule avec trois hommes, j'étais contente d'avoir une fille dans la maison. » Chez les Lavallée (réseau 2), la belle-mère d'Isabelle joue souvent le rôle de mère-substitut, puisque sa mère est décédée. Par exemple, c'est la belle-mère qui a été présente aux relevailles.

Si tout se passe bien, le couple, marié ou non, en viendra souvent avec les années à être considéré comme une entité en soi et non comme la réunion de deux individus distincts dont un était étranger à l'origine. Cette attitude est directement perceptible dans les dons de cadeaux lorsque ces derniers sont donnés au nom du couple ou au couple. Et l'entraide circule sur une base conjugale plutôt qu'individuelle.

Cela ne veut pas dire que l'étranger perdra complètement ce statut. En fait, il semble que l'on finisse aussi par accepter qu'il ne soit pas complètement semblable au groupe. Et on s'accorde aussi le droit de le considérer à un niveau légèrement différent, par exemple dans le don de cadeaux : les beaux-enfants recevront parfois des cadeaux d'une valeur un peu moindre. Monique (réseau 1), quant à elle, ne tiendra pas rigueur à son beau-frère de ne pas participer de façon aussi active à l'achat de son cadeau de fête.

Lui il ne m'en fait pas, c'est toujours inclus dans le cadeau que [ma sœur] me fait... c'est correct comme ça, j'apprécie beaucoup son indépendance, il est comme ça et ce que j'aime c'est qu'il reste comme ça, moi ça me plaisait de lui en faire, mais lui il ne m'en faisait pas, mais ça c'est difficile à évaluer, peut-être qu'il se joint vraiment au cadeau de [ma sœur], mais des fois j'ai l'impression qu'elle mettait son nom, que c'était pour l'inclure, pas parce qu'il contribuait.

En bout de course, comme le rappelle Simmel, quand des tensions surgissent, il demeure que l'étranger sera aussi plus souvent considéré comme la source du problème, précisément à cause de différences qui ne se sont pas atténuées avec les années. À plus d'une reprise dans l'enquête, on nous a décrit des tensions non résolues, des différences de valeurs et de comportements entre la famille et la belle-famille qui ont conduit les conjoints à une rupture. L'étranger peut alors retourner dans son propre univers. Mais ce n'est pas toujours ce qui est souhaité.

## VEUVAGE, SÉPARATION ET DIVORCE

Le veuvage comme le divorce provoquent la rupture très concrète d'un lien. La personne décédée ou de qui on vient de se séparer ne pourra plus être l'intermédiaire entre soi et le groupe familial dans lequel on s'est un jour inséré. Bien des cas de figure peuvent alors se produire qui démontrent justement l'importance de maintenir un intermédiaire pour assurer le relais, que ce soit l'ancien conjoint ou les enfants. Le second facteur le plus significatif pour assurer le maintien du lien renvoie à la qualité de ce dernier avant la rupture. Ainsi certains éléments auront favorisé le développement d'un lien fort : longue durée de la vie conjugale, précocité du mariage, âge plus avancé des enfants, possibilité de jouer un rôle de substitution.

Il y a d'abord une première distinction qui s'opère entre le veuvage et la séparation. Dans le second cas, l'ex-conjoint est toujours présent. Si les ex-conjoints sont en mauvais termes, il est plus probable que chacun obligera son réseau familial à exclure l'étranger.

Mais même dans de simples cas de veuvage, l'absence de l'ex-conjoint qui agissait comme intermédiaire entre l'étranger et son groupe familial peut être suffisante pour éloigner ces derniers l'un de l'autre : situation probable quand des tensions non résolues au cours des années opposaient les deux. Dans un cas rencontré au cours de l'enquête (réseau 4), ces dernières se sont cristallisées autour de l'héritage du grand-père : au décès d'un des fils, le rejet de la veuve et des enfants par le reste de la fratrie visait à les éloigner de l'héritage ; tentative qui a finalement échoué, mais qui a brouillé la famille.

D'autres cas de figure peuvent aussi émerger selon la présence ou l'absence d'enfants. Quand les enfants sont présents, ils demeurent eux-mêmes des intermédiaires entre l'étranger et le groupe familial auquel il s'est joint. La plupart du temps, dans les cas de divorce avec garde partagée par exemple, c'est surtout le lien entre les ex-conjoints qui sera maintenu. Rien ne garantit que l'ex-conjoint continuera de fréquenter sa belle-famille.

Par ailleurs, la durée de la vie conjugale et en particulier l'âge des conjoints au début de celle-ci semblent des facteurs clés dans le maintien des relations avec la belle-famille. Un mariage précoce est plus souvent associé à une plus forte intégration des conjoints dans les réseaux familiaux élargis de chacun. De même, l'entretien d'une longue sociabilité entre chacun des conjoints et la famille de l'autre offre plus de garantie au maintien de la relation après le veuvage ou le divorce. Plusieurs cas de ce type ont été recensés dans l'enquête. Comme le rappelle Héléne (réseau 3) :

Moi je suis le genre de personnes qui voudrait briser de liens avec personne, c'est pas parce que je suis séparée d'avec un conjoint que je suis séparée avec la famille. C'était difficile un peu au début, mais c'est moi qui a fait les premiers pas, puis on se voit quand même maintenant. Le passé était quelque chose d'agréable, je ne vois pas pourquoi ça arrêterait ; c'est sûr, ce n'est plus comme avant, c'est comme un ancien emploi, tu vas voir les gens mais tu vois que tu n'es plus là, donc il y a un contact qui ne se fait plus à un moment donné, tandis que quand tu es là tous les jours le contact est beaucoup plus facile.

Pierrette (réseau 4) vivra aussi ce genre de déchirements.

Pendant vingt ans je suis allée voir ma belle-mère à tous les jeudis soir. À présent j'y vais encore, mais je vais y aller une fois par mois, par mois et demi, mais avant elle m'attendait le jeudi soir, je l'appelais si je n'y allais pas, parce que c'était devenu une habitude et puis maintenant j'y vais moins souvent.

À l'opposé, dans un cas extrême, un divorce réalisé quand les enfants étaient très jeunes peut conduire ces derniers à considérer le parent absent comme un véritable étranger. Il n'est plus seulement devenu étranger au groupe familial, il l'est même pour ses propres enfants.

Le divorce et le veuvage peuvent ainsi avoir comme effet, parfois très brusquement parfois plus progressivement, de réduire la fréquence des visites et de limiter la participation des ex-conjoints aux diverses fêtes rituelles. À l'inverse, un veuvage ou une séparation peuvent, de façon tout à fait imprévue, faciliter le rapprochement entre certains ex-conjoints et certains membres de l'« autre » famille : deux belles-sœurs par exemple, qui se fréquenteront maintenant plutôt sous le mode de l'amitié. C'est ce que raconte Claudette (réseau 4), une veuve, qui a développé une relation privilégiée avec l'ex-conjointe de son frère.

Elle était dans la famille, elle avait 16 ans, pour moi c'est presque une sœur et c'est avec elle que je m'entendais le mieux. Le divorce, curieusement, n'a pas brisé les liens, je pense qu'il a resserré les liens entre nous deux. Elle était seule et j'étais seule, c'est difficile de se faire des amies à notre âge. On vivait à peu près les mêmes problèmes, on vivait à peu près la même solitude, ça fait que soit on se planifiait des fins de semaine, ou on se recevait à manger mutuellement... Elle est tout près d'ici, elle est à peu près à 15 minutes. Je pense que c'est le fait que moi je suis

revenue [dans la même ville], je vivais une période de deuil à ce moment-là, puis c'est elle qui m'a beaucoup aidée à m'en sortir et puis quand elle a vécu son divorce, c'est moi qui l'ai aidée à s'en sortir et ça a juste continué comme ça, à peu près comme deux sœurs.

Dans ce cas et dans un autre un peu semblable (réseau 6), il apparaît plus évident de maintenir le lien avec l'ancienne belle-famille lorsqu'elle était auparavant fréquentée plus souvent que sa propre famille ; lorsqu'elle l'avait en quelque sorte remplacée.

L'ex-conjoint et son ancienne belle-famille sont donc amenés à réévaluer leur rapport. Avec le temps, l'ex-conjoint pourrait redevenir un véritable étranger à son ex-belle-famille. Le risque est encore plus grand quand un nouveau conjoint entre en scène.

## LA SUCCESSION DES CONJOINTS

La famille contemporaine semble marquée par une diversité de formes et de rapports. Les anciens conjoints restent en contact et les enfants ont parfois plusieurs pères et mères. En parallèle, les familles continuent de respecter la plupart des fêtes rituelles qui reviennent de façon récurrente année après année. Comment ces familles hybrides arrivent-elles à concilier leur éclatement, leur diversité et ces traditions ?

Trois cas de figure nous intéresseront ici : le remplacement d'un ancien conjoint de longue date par un nouveau, l'arrivée de beaux-enfants (les enfants du premier lit d'une nouvelle conjointe) et la succession des conjoints de courte durée.

### **Le nouveau conjoint... qui prend la place d'un autre**

Quelque temps après une séparation ou un veuvage, il est possible qu'une personne entreprenne une nouvelle relation avec quelqu'un. Ce nouvel étranger connaîtra, comme n'importe quel nouveau conjoint qui entre en relations avec sa nouvelle belle-famille, une phase introductive. Il devra lui être présenté à un moment choisi. Il est possible qu'un nouveau mariage marque aussi son entrée dans la famille. Si la relation conjugale se maintient, il sera peu à peu invité aux rituels familiaux. Et peut-être donnera-t-il aussi des enfants au réseau.

Mais ces étapes normales dans le processus d'introduction dans une nouvelle famille peuvent prendre une coloration très différente si ce nouveau conjoint vient en quelque sorte remplacer un conjoint précédent. Les choses peuvent même se compliquer un peu plus si l'ex-conjoint est resté en contact avec son ancienne belle-famille : l'ex-conjoint et le nouveau peuvent être amenés à se côtoyer en certaines occasions.

Ce sont des situations qui ont été rencontrées dans les réseaux de famille qui ont participé à notre enquête. Le remplacement d'un ancien conjoint par un nouveau ne semble pas chose facile dans les familles, en particulier si l'ancien était depuis longtemps dans le réseau familial. Les fêtes de famille peuvent aisément se dérouler avec un certain sentiment de malaise qui ne facilite pas l'intégration du nouveau conjoint. Chez les Auclair (réseau 3), la mère, qui a eu un nouveau conjoint quelques années après le décès de son mari, n'a pas réussi à le faire accepter par ses filles : elle s'est ainsi absentée des fêtes de Noël pendant cette période. Le décès de ce deuxième conjoint a été suivi par un retour aux fêtes. Dans certains cas, le nouveau conjoint choisira de ne pas faire un effort d'intégration et participera le moins possible aux fêtes et autres obligations rituelles.

Du côté de ma belle-mère, [les fêtes] se déroulent [dans une autre région] et je n'y vais pas. Je l'ai fait une fois ou deux et j'ai dit : « Bon je ne connais personne, je n'ai pas le goût non plus de les connaître plus qu'il faut. » On s'est rencontré à un âge où tu ne vas plus dans la famille. (Louise, réseau 3)

Bien que la situation ne se soit pas présentée souvent chez les participants à l'enquête, il y a aussi la possibilité, relevée par Rondeau-Rivier (1987), que l'arrivée d'un nouveau conjoint soulève des problèmes d'héritage. Chez les Garand (réseau 5), un oncle qui voulait « éviter la chicane » entre sa nouvelle épouse et ses neveux et nièces a donné directement, de son vivant, un montant d'argent à ces derniers sans le dire à sa compagne.

La situation se passe généralement plus facilement. Le réseau familial fera des efforts particuliers pour faciliter l'introduction des nouveaux, en sachant précisément que l'exercice ne va pas de soi. À d'autres moments, c'est plutôt le nouveau conjoint qui prendra l'initiative pour marquer son intérêt envers sa nouvelle belle-famille. C'est ce qui s'est produit chez les Charron (réseau 4).

Le premier Noël, c'est [la nouvelle conjointe] et mon frère qui ont reçu toute la famille. J'ai trouvé ça très bien de sa part, c'est comme si elle nous avait ouvert son cœur. Ça a été apprécié de la famille à ce moment-là. C'était difficile pour elle d'entrer dans la famille parce qu'elle connaissait l'ex-conjointe aussi.

La cohabitation entre anciens et nouveaux, par exemple au cours de fêtes où les deux sont invités, peut se passer très bien, comme chez les Laforest (réseau 6) où se retrouvent à Noël toute la famille de Pauline, son ex-conjoint, les enfants que ce conjoint a eu d'une deuxième relation et la troisième conjointe !

Ailleurs, une ambiguïté peut subsister : la dénomination différente en demeure un indice probant. La plupart des membres des réseaux ont résolu le problème en nommant les conjoints, anciens et nouveaux, par

leurs prénoms. Mais lorsque la nouvelle conjointe est nommée « la petite dame », « l'autre », « la deuxième », la distance paraît très nette. La situation s'améliorera un peu avec « la femme de mon père », « sa compagne » : le lien avec le conjoint est du moins respecté.

À la lecture de nos données, il apparaît que ce sont les membres des générations les plus âgées qui acceptent plus difficilement ces changements familiaux, souvent parce qu'ils ont déjà eu du mal à accepter la séparation. « Ça détruit une famille », dira Jeannine (réseau 3). À certaines occasions, ils se font cependant les défenseurs de l'harmonie dans la famille, même s'il faut pour cela qu'ils acceptent ces nouvelles habitudes. Les changements conjugaux chez leurs enfants les font cependant réfléchir sur la précarité de l'attachement de ces étrangers à la famille, en particulier lorsqu'il s'agit de la transmission de leur patrimoine. Ils feront alors plus clairement encore la distinction entre leur lignée et les étrangers. Par exemple, l'objet que Jeannine (réseau 3) chérit le plus est une bague à diamants, donnée par feu son mari. Elle affirme très clairement son refus que cette bague puisse être donnée en héritage à une de ses brus.

### Les beaux-enfants

S'il y a remise en couple, succession de conjoints, il ne faut pas s'étonner que certains conjoints arrivent dans une nouvelle famille avec des enfants nés d'une union précédente. Cette situation était rare dans notre enquête, elle s'est cependant présentée. À cette occasion, il semble que certains membres des réseaux réagissent de façon beaucoup plus tiède que d'autres : c'est encore là surtout le fait des femmes des générations plus âgées. Chez les Laforest (réseau 6), la grand-mère, dans le décompte de ses petits-enfants, oubliera systématiquement d'inclure le bel-enfant en affirmant que son fils n'a pas d'enfant (alors que la conjointe de ce dernier en a un et qu'elle est quand même dans la famille depuis six ans). Par ailleurs, la dénomination différenciée est ici aussi un bon indice de la reconnaissance officielle de ces nouveaux membres dans la famille. Jeannine (réseau 3) nommera la fille de la nouvelle conjointe de son fils : « la petite fille ». Alors que chez les plus jeunes, qui doivent souvent cohabiter avec leurs demi-frères et demi-sœurs, ces derniers sont toujours nommés « mon frère » et « ma sœur ».

### Les conjoints de courte durée

Lorsque les enfants grandissent et qu'ils commencent à avoir des fréquentations plus assidues, cela se traduit souvent par l'invitation à participer aux fêtes familiales, en particulier à Noël. S'il est plus facilement accepté qu'au début de l'âge adulte, les personnes invitées changent d'une année à l'autre, cela devient moins évident par la suite. Par ailleurs, qu'ils

soient jeunes ou moins jeunes, la présence de ces conjoints « de courte durée » pose quand même certains problèmes au groupe familial qui se réunit.

Chez les Lavallée (réseau 2), la succession fréquente des conjoints aux fêtes de Noël, a conduit la famille à laisser plus de liberté d'action à ces derniers. Comme le rappelle Isabelle : « Quand pour quelqu'un, c'est le premier Noël qu'il est chez nous, ce n'est pas évident de participer à l'échange de cadeaux, ça prend une couple d'année, des fois ils ne sont plus là. » Chez les Laporte (réseau 4), le père affirme toujours qu'il fera payer les copains de ses filles qui viennent à la rencontre annuelle à la cabane à sucre « parce qu'ils changent à tous les ans », mais en bout de course, il ne leur demande jamais. Chez les Sabourin (réseau 7), un fils est arrivé aux fêtes de Noël avec une nouvelle compagne sans prévenir qu'elle avait des enfants, mais « finalement, à la dernière minute, tout le monde a eu des cadeaux » (Marie).

En fait, chez les membres des réseaux de notre enquête, les réactions sont variées. Si l'on cherche surtout à développer une certaine souplesse d'action dans le changement, il s'agit la plupart du temps d'éviter la création de tensions durant les rencontres et, en bout de ligne, de faciliter l'intégration de ces étrangers au groupe, même si elle est toute ponctuelle.

## CONCLUSION

Les familles contemporaines continuent d'accueillir des étrangers afin d'assurer leur reproduction. Bien sûr, les étrangers n'arrivent pas seulement au début de l'âge adulte, quelquefois repartent et sont remplacés par d'autres qui se joindront au groupe en y amenant avec eux des enfants d'un autre réseau. Ces changements remettent en question la place de l'étranger et sa capacité à s'intégrer dans son nouveau réseau de famille. Il préférera peut-être se contenter de développer sa relation intime avec son nouveau conjoint, mais il est rare qu'il puisse éviter de rencontrer la famille élargie aux nombreuses fêtes rituelles.

L'étude des pratiques de don nous apprend que les familles cherchent avant tout à accueillir l'étranger afin de faciliter son intégration dans le groupe : la souplesse, la flexibilité dans les règles et le respect des choix individuels de chacun des membres guident leur action. Mais ces changements ne sont pas acceptés avec la même aisance par tous les membres : les femmes des générations plus âgées y sont plus souvent rébarbatives. Rappelons qu'il s'agit ici d'une génération de femmes qui, souvent, ayant peu travaillé en dehors du foyer, a particulièrement investi dans la famille : cette dernière semble représenter leur « œuvre ». Les perturbations que

la famille connaît leur sont particulièrement difficiles à accepter. Leur réticence s'exprime alors par le maintien d'une certaine distance à l'égard des nouveaux conjoints, par une volonté de conserver le lien avec les précédents, à défaut de pouvoir revenir à l'ordre ancien. La dénomination différenciée en est un indice.

Mais les pratiques de don s'ajustent à la mouvance des familles. Les nouveaux conjoints, même arrivés sur le tard, tentent, avec succès parfois, de changer les pratiques de la belle-famille avec lesquelles ils sont en désaccord. Dans l'ensemble des réseaux familiaux de notre enquête, ce n'est pas la rigidité des pratiques ni le repli sur les familiers qui caractérisent ce rapport à l'étranger. Malgré certains ajustements difficiles, les familles cherchent toujours à intégrer leurs étrangers, successivement ou, s'il le faut, simultanément.

## BIBLIOGRAPHIE

- CHERLIN, Andrew (1987), « Le remariage comme institution incomplète », *Dialogue*, 97, 3<sup>e</sup> trimestre 1987, pp. 50-64.
- DE SINGLY, François et Claire LEMARCHANT (1991), « Belle-mère et belle-fille, la bonne distance », dans SEGALIN, Martine (sous la direction de), *Jeux de familles*, Paris, Presses du CNRS, pp. 119-136.
- DESROSIERS, Hélène et Céline LE BOURDAIS (1992), « Les familles composées au féminin : évolution, ampleur et caractéristiques du phénomène au Canada », dans PRONOVOST, Gilles (sous la direction de), *Comprendre la famille. Actes du 1<sup>er</sup> symposium québécois de recherche sur la famille*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, pp. 71-95.
- FULCHIRON, Hugues, (1987), « Enfants et beaux-parents : droit et non-droit dans la famille », *Dialogue*, 97, 3<sup>e</sup> trimestre 1987, pp. 40-48.
- GODBOUT, Jacques T., en coll. avec Alain CAILLÉ (1992), *L'esprit du don*, Paris, La Découverte/Montréal, Boréal, 345 pages.
- LE GALL, Didier et Claude MARTIN (1988), « Le réseau parental après un divorce ou une séparation », *Dialogue*, 101, 3<sup>e</sup> trimestre, pp. 85-93.
- PITROU, Agnès (1992), *Les solidarités familiales. Vivre sans famille ?* (nouvelle édition augmentée et mise à jour), Paris, Privat, 250 pages.
- RONDEAU-RIVIER, M.C. (1987), « La haine des secondes noces », *Dialogue*, 97, 3<sup>e</sup> trimestre 1987, pp. 17-23.



SIMMEL, Georges (1908, 2<sup>e</sup> éd. française 1984), « Digressions sur l'étranger », dans GRAFMEYER, Yves et Isaac JOSEPH (sous la direction de), *L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier, coll. Champ urbain, pp. 53-59.

THÉRY, Irène (1991), « Trouver le mot juste. Langage et parenté dans les recompositions familiales après divorce », dans SEGALIN, Martine (sous la direction de), *Jeux de familles*, Paris, Presses du CNRS, pp. 137-156.